

**Mairie d'HEUDICOURT**

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

**COMPTE RENDU – PROCÈS VERBAL  
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation .....	15 janvier 2021
Date d’Affichage.....	29 janvier 2021
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	15
Présents .....	14
Pouvoir .....	0
Votes exprimés .....	14

L’an deux mil vingt et un, **VENDREDI 22 JANVIER**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, à la salle des fêtes (*mesures sanitaires COVID-19*), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

**Etaient Présents :** M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA, Adjoint, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Antoinette ESTEVE, M. Florian HOUSSIAUX, M. Valentin CLOUET, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN, M. Bernard BUISSET, Mme Ingrid FALEMPIN, M. Georges TERNISIEN, Mme Anne HARRIVET & M. Richard ASCIAK.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** M. Frédéric BONNAIRE.

M. Patrick LEFEBVRE a été élu secrétaire de séance.

*Approbation, à l’unanimité, du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2020.*

**I - MODIFICATION de DURÉE HÉBDOMADAIRE - (Délibération n° 333 - 2021 - 1)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 22 juin 2012 créant un poste d’adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,

Vu la délibération en date du 14 septembre 2017 modifiant la durée hebdomadaire de service de l’agent exerçant les fonctions d’agent de restauration scolaire, chargé de l’entretien de la mairie et de la salle des fêtes, pour une durée hebdomadaire de 25,83/35<sup>ème</sup>,

Vu le souhait de Madame Sonia MILIANI, agent exerçant ces fonctions, de ne plus s’occuper de la salle des fêtes et de l’entretien de la Mairie,

Vu l’avis favorable du Comité Technique rendu le 12 janvier 2021,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de diminuer la durée hebdomadaire de travail de Madame Sonia MILIANI ramenée à 14,11/35<sup>ème</sup> pour le service de restauration scolaire.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ramener la durée hebdomadaire de service de Madame Sonia MILIANI à 14,11/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Monsieur le Maire rappelle que l’entretien de la Mairie est repris par Madame Brigitte BLONDIAU.

Quant à la salle des fêtes, les agents qui se sont vus proposer l’emploi ne sont pas intéressés. La création du poste et le recrutement d’un agent seront effectués ultérieurement, la salle des fêtes n’étant pas louée depuis les mesures sanitaires liées au Coronavirus.

.../...

## **II - SALLE des FÊTES – REMBOURSEMENTS RÉSERVATIONS - (Délibération n° 333 - 2021 - 2)**

Vu le versement de 75 € par Mme PROUET, correspondant à la réservation de la salle des fêtes pour le 23 mai 2020 ;  
Vu le versement de 75 € par Mme BUFFIÈRE, correspondant à la réservation de la salle des fêtes pour le 01/08/2020 ;

Considérant l'annulation, par la Mairie, de chacune de ces réservations, au regard des mesures sanitaires liées à la COVID-19 ;

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de rembourser la somme de 75 € aux intéressées ci-dessus. Cette somme leur parviendra par virement bancaire.

## **III - TRAVAUX**

### Parking Mairie – Agence Postale

Monsieur le Maire précise que le plan et le devis relatifs à la réalisation du parking ont, dans un premier temps, été établis sur une base de 370 m<sup>2</sup> d'emplacements de stationnement, le reste étant recouvert d'espaces verts. Le devis s'élevait à 12 366 €. Cependant, après réflexion, le parking pourrait être étendu avec 310 m<sup>2</sup> de plus en places de stationnement. Cet aménagement engendrerait, par ailleurs, moins d'entretien. Le montant de ce supplément s'élève à 11 628 €. Le Conseil Municipal approuve ce second projet à inscrire au Budget Primitif 2021.

Concernant les travaux restant à faire par l'entreprise IDFN (dépierrage, regard d'arrivée d'eau à recouvrir, ensemencement et ratissage, ...), après plusieurs relances et ultimatums, l'architecte a obtenu un courrier de l'entreprise informant qu'elle accepte de déduire ce travail du marché. L'entreprise ERNOTTE se chargera de ces tâches pour un montant de 2 748 €.

### Elagage arbres - Outillage

Monsieur le Maire informe que le jardinier communal a la capacité d'effectuer l'élagage des arbres du parking Mairie-Agence Postale et, éventuellement, ceux place de l'église. Cependant, la commune n'est pas équipée pour effectuer ce type de travail qui doit être réalisé avant le Printemps. Monsieur le Maire précise qu'une élagueuse coûterait environ 500 €. Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à cet achat.

Monsieur DAVERTON propose qu'un inventaire des outils soit réalisé.

## **IV - POINT sur les RÉUNIONS de COMMISSIONS**

### Affaires scolaires

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a alloué à la commune, en Juillet 2020, une subvention de 30 % pour l'installation d'un terrain multisports (dans un premier temps, ce projet n'avait pas été retenu). Monsieur le Maire rappelle que cet équipement (2 cages de foot, 2 paniers de basket, revêtement de sol) profitera aux élèves d'Heudicourt pendant le temps scolaire et aux enfants extérieurs à l'école en dehors du temps scolaire. Ce projet sera présenté à l'équipe enseignante ultérieurement. La demande de Déclaration Préalable est en cours d'élaboration.

Les tags sur les abris-bus (Rue du Manoir, rue des Pérelles) ont été en partie retirés avec de l'acétone. Il est évoqué l'idée de faire intervenir un tagueur professionnel pour réaliser des dessins (ces décors ne sont, en principe, pas dégradés). Dans cette hypothèse, l'avis de l'ABF devra être sollicité (secteur Monuments Historiques).

### Environnement/Fleurissement

Il a été décidé de planter des fleurs et d'installer des bordures autour du calvaire au hameau « La Folie » (présentation du schéma du projet). Ce travail sera réalisé par le jardinier communal. Une réflexion est en cours sur l'aménagement entre le local technique et la haie de l'ensemble Mairie/Agence Postale. La boîte à livres pourrait être intégrée. Des fleurs blanches seront plantées sur les parterres devant la terrasse de la Mairie.

### Bâtiments communaux

Une visite des locaux de l'ancien bureau de Poste a été organisée (une autre visite aura lieu avec MM. LABEL, VAUQUELIN, ASCIAK et BUISSET).

Il ressort qu'il faut tout remettre aux normes (électricité, plomberie). Il n'y a ni salle de bains ni salle d'eau. Il y a un WC. La toiture paraît en bon état

Beaucoup de questions se posent : Se laisser le temps de la réflexion et faire les réparations nécessaires ? Vendre ? Raser ? Réhabiliter ? Réhabiliter, dans un premier temps, la partie ancienne Poste puis la louer (commerçant, artisan...) ? Faire rénover par une association pour créer des espaces locatifs (télétravail...) et louer ?

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera nécessaire, à une échéance plus ou moins longue, de refaire la toiture de l'école et du local technique.

#### Jeunesse/Loisirs

Dans le cadre du choix des équipements à installer près du terrain de pétanque, une réunion sera organisée.

### **V - SUITE sur les POINTS ABORDÉS lors de la SÉANCE du 11 DÉCEMBRE**

- ♦ Monsieur le Maire apporte des précisions sur la révision des conditions tarifaires du contrat groupe d'assurance des risques statutaires : S'agissant d'un contrat groupe, la sinistralité est étudiée sur la totalité des collectivités adhérentes employant moins de 30 agents. En 2018, le rapport sinistralité/prime était à 126 %, en 2019 il était de 86,5 %. Le marché ayant été validé avec un taux fixe à 2 ans, les tarifs étaient figés en 2018 et 2019. Pour 2020, le CdG27 a négocié le maintien du taux. Pour 2021, afin de ne pas faire supporter une hausse financière à toutes les collectivités, il a été choisi de signer un avenant pour une baisse des remboursements à 90 %, qui n'interviendrait que sur les nouveaux sinistres à compter du 01/01/2021. S'il n'y a aucun sinistre en 2021, la collectivité n'aura aucun impact. Monsieur le Maire précise que si la collectivité n'avait pas signé l'avenant, elle n'aurait plus été assurée pour le risque statutaire.
- ♦ Arrêté de Défense Extérieure Contre l'Incendie : En attente du retour de l'étude du SIDESA.
- ♦ Bâche incendie rue Saint Sulpice : La société VEOLIA est ré-intervenue ; il s'avère que le branchement avait été réalisé à l'envers.
- ♦ Mise en peinture du cadran de l'église : La commune reste en attente de la réponse de l'ABF.
- ♦ Gravure des 6 Poilus à ajouter sur le Monument aux Morts : Monsieur le Maire informe avoir rendez-vous Samedi 23 janvier avec une entreprise qui établira un devis.
- ♦ La ligne téléphonique de l'Agence Postale n'a toujours pas été raccordée. La société Orange a été relancée.
- ♦ Eclairage Public : des ampoules ont été remplacées cette semaine.
- ♦ La CCVN a bouché des nids de poule sur la chaussée.
- ♦ Eoliennes : La CCVN ne prendra pas la compétence (une majorité de Maires est défavorable). Une réunion est prévue le 30/01/2021 afin de discuter de ce qui peut être fait pour créer un fonds intercommunal commun afin de payer les frais (avocats, ...) pour contrer les projets éoliens.

*Départ de Madame Antoinette ESTEVE à 20h35.*

### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ Courrier de l'INSEE, en date du 11 décembre 2020, relatif aux chiffres de la population totale à retenir au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle s'élève à 710 habitants.
- ♦ Des Heudicourtois ont remercié la commune (téléphone, mail, courrier) pour les Vœux envoyés, les colis de Noël et les bons d'achat pour la Galette des Rois.

.../...

- ♦ Meilleurs Vœux de Madame la Députée Claire O’PETIT.
- ♦ Suite à la dernière réunion de la CCVN, Monsieur le Maire précise qu’une délibération a été prise autorisant le Président à signer le Contrat de Territoire (Revoiture) dans lequel est acté, entre autres, le versement d’une subvention de 214 000 € à la commune d’Heudicourt pour la réhabilitation du presbytère en Mairie et Agence Postale.
- ♦ Monsieur le Maire informe qu’il y a suspicion de cavité souterraine sur la RD 16 (route de Saint Denis le Ferment). Une rencontre avec la DDTM et l’agence routière (Unité Territoriale Est) est arrêtée au Lundi 25 janvier.
- ♦ Monsieur le Maire annonce qu’une Heudicourtoise a été nommée dans l’Ordre National du Mérite.
- ♦ Il est précisé l’existence de trous sur l’accotement, route d’Etrépagny. Faut-il mettre des gravillons ? Du tout-venant ? Il est évoqué l’existence de trous au carrefour et rue du Bosc Renard.
- ♦ La loi relative au « Patrimoine sensoriel des campagnes » a été adoptée au Sénat Jeudi 21 janvier.
- ♦ Dans le cadre des vaccinations contre la COVID-19, les personnes ayant des difficultés à se déplacer sont invitées à se faire connaître à la Mairie.
- ♦ Les personnes âgées d’au moins 65 ans et non inscrites sur les listes électorales sont invitées à se faire connaître en Mairie, afin de recevoir, entre autres, les invitations pour la Galette, les colis de Noël...
- ♦ Monsieur DAVERTON évoque l’idée que la commune reprenne les terres agricoles louées afin de les reboiser.
- ♦ Il est précisé la mise à disposition, par le SYGOM, d’un conteneur pour le tri sélectif (au lieu des sacs jaunes) et d’un conteneur pour les ordures ménagères, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

La séance est levée à 21h30.

**Le secrétaire de séance,  
Patrick LEFEBVRE**

**Le Maire,  
Jean-Jacques BOUCHE**